



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de CHOLET  
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 mars 2024**

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1<sup>er</sup> adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3<sup>ème</sup> adjoint, Dominique MARTIN 4<sup>ème</sup> adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER,

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

**11 – CONVENTION CENTRE MÉDICO SCOLAIRE 2024-2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement de la convention de participation aux charges de fonctionnement du Centre Médico Scolaire entre la Ville de Cholet et la Commune de Montilliers.

Ce centre a pour vocation l'organisation des bilans de santé des enfants scolarisés. La convention a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la commune de Montilliers aux charges de fonctionnement, pour les années scolaires 2023-2024 / 2024-2025 et 2025-2026.

La participation annuelle de la commune est calculée au prorata des effectifs scolaires 2023-2024 et s'élève à la somme de 211,67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement du Centre Médico Scolaire.

- : - : - : - : - : - : - : -

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 049-214902116-20240312-11\_12\_03\_2024-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers le 13 mars 2024

Le Maire,

  
*Pour l'Ordre l'Adjoint*  
*CHAUVIGNI*